



Education International

Internationale de l'Education

Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

CSEE

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Région européenne de l'IE

Projet de réaction du CSEE sur la

proposition relative au Programme Horizon Europe (2021-2027)

REGION
EUROPEENNE-

adoptée par Comité du CSEE les 8-9 octobre 2018

CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président-e-s

Odile CORDELIER

Andreas KELLER

Trudy KERPERIEN

Dorte LANGE

Galina MERKULOVA

Branimir STRUKELJ

En juin 2018, la Commission européenne a publié une [proposition de règlement portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe »](#). La proposition présente les priorités du programme pour le prochain mandat 2021-2027, conformément aux priorités de la Commission sur l'emploi, la croissance, l'équité, le changement démocratique et aux priorités politiques mondiales comme les objectifs de développement durable, pour soutenir la recherche et l'innovation avec un budget de 100 milliards d'euros. En comparaison, le budget du programme Horizon2020 (2014-21) atteignait 77 milliards d'euros.

1. Nous nous réjouissons du fait que le programme Horizon2020 (2014-2021) ait à ce jour permis de soutenir 340 000 **chercheur·euse·s**. Cependant, en termes de soutien aux perspectives de carrière des chercheur·euse·s, la présente proposition constitue un recul par rapport aux objectifs du programme précédent, Horizon2020. Nous notons que les Actions Marie Skłodowska-Curie visent à améliorer le recrutement national et institutionnel, ainsi que les systèmes de formation et de développement professionnel pour les chercheur·euse·s ; toutefois, ce n'est pas suffisant. Nous rappelons que certains objectifs spécifiques d'Horizon2020 visaient à soutenir le développement de carrière des chercheur·euse·s et mettaient l'accent sur la mise en œuvre de la **Charte européenne du chercheur et sur le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs**¹. Par rapport au programme précédent, nous avons déjà demandé² à la Commission de placer cette charte au cœur du programme de financement. Nous réitérons notre demande : lorsque des décisions de financement de la recherche sont prises dans le cadre du programme en cours et à venir, **cette charte doit être prise en considération et il convient d'exiger que les projets/institutions bénéficiant du financement** puissent prouver l'inclusion de la Charte et du Code de conduite dans leurs politiques. Idéalement, cela devrait constituer l'un des critères pris en considération et utilisés lors des décisions de financement en lien avec le programme Horizon Europe.



5, Bd du Roi Albert II

1210 Bruxelles, Belgique

Tél +32 2 224 06 91/92

Fax +32 2 224 06 94

secretariat@csee-etu-ce.org

<http://www.csee-etu-ce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

¹ <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/charter>

² <https://www.csee-etu-ce.org/images/attachments/StatementHorizon2020EN.pdf>

2. La proposition du programme Horizon Europe est également fondée sur la communication de la Commission européenne intitulée [Un agenda européen renouvelé dans le domaine de la recherche et de l'innovation](#) (2018), qui propose **de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement**. La communication reconnaît que l'investissement public et privé dans les pays européens ne couvre pas suffisamment les recherches et innovations nécessaires et **encourage dès lors davantage d'investissement privé dans la recherche**. Nous regrettons que le programme Horizon2020 privilégie les entreprises privées alors que le budget de ce dernier est financé par l'argent des citoyens et devrait, dès lors, contribuer à la recherche publique ainsi qu'aux problématiques sociétales. Selon l'évaluation de la Commission européenne³, durant la période 2014-2016, 38% des institutions d'enseignement supérieur avaient présenté des candidatures de projets remplissant toutes les conditions d'éligibilité, tandis que 36% des subventions ont été accordées à des sociétés à but lucratif durant cette période, contre seulement 18% à des organismes de recherche et 4% à des entités publiques. Nous sommes fortement préoccupés par le fait que la proposition de programme Horizon Europe et les objectifs politiques sur lesquels elle repose favorisent davantage encore la **recherche adaptée à la logique commerciale**, ce qui va contribuer à la marchandisation des institutions de recherche financées publiquement. Nous exigeons que davantage de subventions reviennent aux universités et aux organismes de recherche publics. Nous observons, en effet, que les candidatures présentées par des universités et des centres de recherche publics se voient refusées en raison d'un manque de financement pour le matériel et les outils servant à soutenir la recherche.

3. **Nous exigeons que les pays de l'UE soient tenus de réaliser des investissements durables dans la recherche publique dans le cadre du Semestre européen et de s'abstenir de poursuivre la privatisation de la recherche universitaire**. En outre, nous exigeons que les financements consacrés à Horizon Europe ne soient pas utilisés pour remplacer le budget national manquant dans la recherche publique. Dans les pays où la recherche et le développement sont moins avancés, les gouvernements doivent maintenir ou augmenter le niveau des investissements nationaux en R&D afin de prétendre aux projets et aux financements dans le cadre du Programme Horizon Europe. Ce point est essentiel pour poursuivre le développement de la recherche et de l'innovation par le biais du budget Horizon Europe.

4. Bien que la Commission fasse état d'une augmentation du budget, pour un montant de 100 milliards d'euros contre 77 milliards pour le précédent programme Horizon 2020, le CSEE estime que l'on peut considérer qu'il s'agit là d'une véritable augmentation en faveur de la recherche si elle est assortie de plusieurs nouveaux **objectifs d'innovation**. Horizon Europe est par ailleurs largement axé sur l'innovation, mais le CSEE souligne qu'innovation ne signifie pas nécessairement

3

https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/h2020_threeyearson_a4_horizontal_2018_web.pdf

recherche. Nous demandons à ce que l'innovation soit davantage liée aux sciences sociales et que cette proposition soutienne la recherche sur l'éducation et les droits de l'homme, par exemple. Cette proposition devrait soutenir la mise en œuvre d'autres politiques de la Commission européenne en garantissant une recherche sur les politiques éducatives en étroite connexion avec les **futures politiques d'éducation et de formation et l'Espace européen de l'éducation 2025**. Nous pensons fermement que les propositions de la Commission européenne d'améliorer, entre autres, l'éducation de la petite enfance, les compétences clés, l'apprentissage linguistiques et l'enseignement avec des outils innovants devraient être mises en œuvre par le biais du budget du programme Horizon Europe.

5. Nous regrettons que l'un des principaux objectifs du programme soit **axé sur la recherche et l'innovation à vocation commerciale**. La Communication susmentionnée suggère « **un investissement dans les compétences à tous les niveaux et des mesures visant à doter les universités européennes des moyens nécessaires pour renforcer leur esprit d'entreprise et leur interdisciplinarité** » dans le but de développer une société d'apprentissage et d'entrepreneuriat en raison de l'inadéquation entre les compétences et le marché du travail. Ce document, qui sous-tend la proposition de programme, suggère également que les universités accentuent leur **coopération avec les entreprises** et organisations de la société civile afin de stimuler plus d'idées d'entreprise, de start-ups et de spin-offs.

6. Nous regrettons cette vision à court terme de la Commission européenne concernant l'objectif de l'éducation, qui blâme le secteur de l'enseignement supérieur pour **l'inadéquation des compétences** et le non-respect des besoins imminents du marché du travail. **Nous sommes opposés à ce que ce point de vue soit renforcé par le budget du futur programme Horizon Europe**. Dans plusieurs de nos déclarations, nous avons insisté sur le fait que la **préparation de diplômé·e·s pour des emplois imprévisibles** est une tâche impossible pour l'enseignement supérieur si l'on reste braqué sur l'objectif à court terme de former des étudiant·e·s « pour le marché actuel du travail ». Par ailleurs, le rapport (2015) du CEDEFOP : [Matching skills and jobs in Europe](#) démontre que les entreprises doivent proposer des emplois assortis de salaires et de conditions de travail appropriés par le biais d'un recrutement juste permettant de trouver le·la bon·ne candidat·e pour chaque emploi et d'éviter les « inadéquations des compétences ». Nous soulignons également que selon le cadre de compétences clés de la Commission européenne⁴ revu en 2018, **les compétences entrepreneuriales** dépassent la simple création d'entreprises.

7. Nous soulignons que **l'éducation est un droit humain fondamental** dont l'objectif est de permettre à tou·te·s les étudiant·e·s, quelles que soient leurs situations socio-économique et culturelle, d'améliorer leurs chances d'une vie de qualité, d'un

⁴ <https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/swd-recommendation-key-competences-lifelong-learning.pdf>

emploi décent et d'une participation à la vie démocratique d'un pays ainsi que de jouer un rôle clé dans l'encouragement de la compréhension mutuelle et du respect de l'autre. Par conséquent, une approche exclusivement concentrée sur **l'objectif à court terme de l'éducation et de la recherche** va saper **l'autonomie institutionnelle des universités, la liberté académique dans l'enseignement et la recherche** et, au sens plus large, limiter la **liberté de la science et de la recherche**. Ce type d'approche sapera l'enseignement sur l'égalité et empêchera d'assurer l'inclusion de chacun-e dans l'organisation démocratique de nos pays.

8. Nous regrettons que sur l'ensemble du budget, seulement 2 milliards d'euros environ soient consacrés au renforcement de **l'Espace européen de la recherche**. Nous sommes favorables à l'idée que la plus grande partie du budget (28,8 milliards d'euros) - sous le couvert du pilier « science ouverte » du Fonds - sera attribuée au Conseil européen de la recherche (CER), qui soutient et favorise les **possibilités permettant aux chercheur·euse·s en post-doctorat** de faire de la recherche en Europe, aux Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA) et aux infrastructures de recherche. De même, si nous nous félicitons du fait que le deuxième pilier de ce programme soit axé sur les défis mondiaux et comprenne parmi ses principaux objectifs celui d'une société solidaire et **inclusive**, nous regrettons qu'une partie si infime du budget ait été allouée à cette thématique (€2,8 millions).
9. Nous soutenons la **mobilité des chercheur·euse·s en début de carrière et des chercheur·euse·s** en Europe, mais nous exigeons que les **institutions hôtes respectent les conditions d'emploi des chercheur·euse·s mobiles**. L'engagement de chercheur·euse·s en début de carrière et de chercheur·euse·s dans des projets financés par l'UE ne doit pas entraîner une augmentation de **contrats temporaires de courte durée** dans les universités et autres instituts de recherche. Le CSEE réitère la précédente demande à la Commission européenne de promouvoir des conditions de travail décentes et l'emploi permanent dans le domaine de la science et d'envisager la création d'un mécanisme de contrôle sur le nombre de **chercheur·euse·s contractuels temporaires** pouvant être engagé·e·s dans des projets de recherche. Nous regrettons, en effet, que bon nombre de chercheur·euse·s soient engagé·e·s durant la période de mise en œuvre des projets sous des contrats temporaires et la Commission européenne ne devrait pas considérer ces conditions comme étant recevables lors de la réception de candidatures.
10. Nous soulignons qu'un personnel et des ressources considérables sont investis dans la préparation de candidatures de projets pour lesquels seulement 48% auront reçu une subvention durant la période 2014-2016, selon le rapport de la Commission européenne⁵. Cela signifie qu'un temps de travail considérable a été consacré par les chercheur·euse·s à la préparation des dossiers de candidature qui n'auront finalement pas été acceptés. Ainsi, nous estimons que la Commission européenne

5

https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/h2020_threearson_a4_horizontal_2018_web.pdf

devrait former aux mieux les bénéficiaires potentiels à l'élaboration de dossiers de candidature de qualité.

11. Nous nous réjouissons du fait que, parmi les priorités, la Commission européenne mentionne **les valeurs, les sociétés démocratiques et inclusives**. Nous notons qu'Horizon Europe s'attachera à assurer **l'efficacité de la recherche**. Dans le même temps, le CSEE demande d'assurer et de protéger **la liberté de la recherche** axée sur la **dimension sociale et la citoyenneté européenne dans l'Espece européen de la recherche** afin d'améliorer la démocratie en Europe, de développer l'analyse critique de la société, de se préparer à l'avenir et de lutter contre les problèmes mondiaux. Nous exigeons que le fonds soutienne la mise en œuvre du **socle européen de droits sociaux**.
12. Nous remarquons que les **sciences humaines et d'importants secteurs des sciences sociales** n'ont aucun rôle distinct parmi les objectifs du programme et que ces objectifs sont également absents du programme Horizon2020. Cependant, nous croyons que le renforcement des activités de recherche dans ces secteurs doit être inclus. Nous prions instamment la Commission européenne de reconnaître que **l'amélioration de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée dans ces domaines**, ainsi que leur interaction avec d'autres domaines scientifiques, doivent être bien établies et renforcées.
13. Nous sommes favorables à la **simplification de la candidature aux futures subventions Horizon Europe**, afin d'élargir la participation au programme. Cependant, au lieu d'élargir le programme à un plus grand nombre **d'entrepreneurs**, nous demander qu'il soit **plus inclusif envers les chercheur·euse·s**.
14. Nous demandons que le programme Horizon Europe de simplifier l'accès aux subventions à davantage d'organisations travaillant **sur la recherche axée sur les droits de l'homme et les valeurs démocratiques** et de simplifier l'accès aux subventions pour les chercheur·euse·s qui travaillent dans les universités et les centres de recherche publics, ainsi que pour les syndicats de l'éducation. Nous croyons à une **répartition plus égalitaire et socio-économiquement diversifiée entre les partenaires** dans les propositions de recherche. En ce qui concerne la répartition des fonds aux chercheur·euse·s, nous exigeons le renforcement de la **perspective de genre**. Il s'agit d'un point qui est crucial si nous voulons encourager plus de femmes à choisir des carrières dans la recherche scientifique.
15. Nos préoccupations portent également sur **le label Science ouverte**⁶ suggéré dans la communication aux chercheur·euse·s, non seulement pour la reconnaissance et

⁶ « L'adoption des pratiques en matière de science ouverte à différents stades de la carrière des chercheurs peut également renforcer l'attractivité des environnements de carrière pour tous,

offrir plus de reconnaissance et récompenser la mobilité internationale ou entre la science et les entreprises. La modernisation des universités et des organismes publics de recherche devrait par

la valorisation de leur mobilité internationale, mais aussi pour leurs actions sur **les liens science-entreprises**. Nous constatons également que de plus en plus de programmes et initiatives sont attribuées par la Commission européenne pour favoriser **l'éducation, la recherche et la coopération pour le développement de l'entrepreneuriat**, par exemple la transformation entrepreneuriale des universités et des centres de recherche publique, de l'Institut européen d'innovation et la technologie, des Actions Marie Skłodowska-Curie, de l'initiative Higher Education Innovate, et du Conseil Innovation ouverte/Conseil européen de l'innovation.⁷ Nous exigeons dès lors que le futur programme Horizon Europe soutienne **la liberté académique des universités, la science et la liberté de la recherche** ainsi que la **dimension sociale** comme l'inclusion, les valeurs démocratiques, et l'intégration européenne. Les éléments sociétaux sont essentiels. Dans l'établissement du budget, ils doivent être traités comme des éléments contribuant aux solutions et non comme un problème. Nous exigeons également que les chercheur-euse-s conservent le **droit d'auteur** de leur travail tout en faisant la promotion du libre accès. L'article 2 stipule que l'un des objectifs du programme est « de promouvoir la science ouverte et d'assurer la visibilité pour le public et l'accès ouvert aux résultats ». Nous nous inquiétons du fait que **l'accès ouvert aux données et à la recherche** signifie que les résultats de la recherche seront ouverts à tout le monde, notamment aux entreprises, même si la recherche publique a été menée par des sources publiques. Le fait que les entreprises auront accès à ces données constitue une violation du droit d'auteur et de propriété intellectuelle et, indirectement, de la liberté universitaire.

16. Nous nous réjouissons que les règles **d'éthique** concernant la conduite de la recherche dans le cadre du futur programme Horizon Europe doivent respecter la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* et la *Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles additionnels*.
17. Nous nous réjouissons que cette proposition vise à prendre des mesures spécifiques destinées **aux régions ultrapériphériques de l'Union européenne**, pour s'assurer que tous les pays bénéficient également de ce programme et qu'il n'existe pas de divergence géographique au sein de l'Union.
18. Le CSEE se félicite que l'article 7 de la proposition stipule que les missions seront **ouvertes à de multiples solutions bottom-up** et se réjouit que les programmes de recherche doivent être **établis en lien étroit avec la communauté scientifique**.

conséquent également être soutenue grâce à un label «science ouverte». Un tel label, garant de haute qualité, pourrait être attribué à des universités individuelles et à des partenariats transnationaux d'universités et serait reconnu dans le cadre du soutien apporté à l'avenir par l'UE à des projets transnationaux impliquant les universités. » Page 16 of the Communication : <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/com-2018-306-a-renewed-european-agenda-for-research-and-innovation-may-2018-en-0.pdf>

⁷ Page 16 de la Communication : <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/com-2018-306-a-renewed-european-agenda-for-research-and-innovation-may-2018-en-0.pdf>

19. Pour conclure, nous rappelons à la Commission européenne qu'une recherche de qualité et le budget qui y est alloué doivent faire l'objet d'un examen dans le cadre d'un **dialogue social efficace**. Etant donné que l'avenir du Fonds Horizon Europe est destiné à appuyer les chercheur·euse·s et la recherche à partir du budget public de l'UE, nous regrettons que le CSEE n'ait pas été impliqué dans la gouvernance de ce fonds. Nous demandons à la Commission européenne d'exiger des États membres qu'ils **fassent participer les syndicats de l'enseignement supérieur et le personnel de recherche** dans le processus décisionnel sur la gouvernance et l'allocation des fonds nationaux du programme Horizon Europe.